

Paris, le 30 mars 2011

Communiqué de presse

Systèmes d'information en santé : L'ASIP place la France en retrait sur le plan européen

L'UNPS rappelle que l'informatique de santé est considérée au niveau européen comme un secteur d'importance pour la promotion de la santé et la croissance économique.

À ce titre, la Commission européenne s'est engagée dans le financement de projets européens d'envergure tel le projet epSOS (Smart Open Services for European Patients) dont le but est la définition d'un cadre d'interopérabilité et l'expérimentation de deux services, un dossier patient synthétique (Patient Summary) et la ePrescription.

L'UNPS tient à dénoncer les choix réalisés par l'ASIP sur le projet epSOS. D'une part, le choix de n'expérimenter que le Patient Summary et dans un cadre restreint excluant les soins de ville conduit la France à s'engager dans un projet a minima tandis que les autres pays européens tirent pleinement profit des opportunités offertes par ces projets pour développer leur informatique de santé. D'autre part, l'ASIP se refuse à considérer l'expertise des professionnels de santé et leurs besoins en écartant l'UNPS du consortium du projet. L'absence de représentants des professionnels de santé est un contresens au pragmatisme qui doit guider toutes actions et décisions en la matière.

Cette position de l'ASIP, faisant suite à d'autres décisions politiques du même ordre, laisse transparaître le désengagement des institutions françaises au plan européen pour des solutions informatiques franco-françaises dans une Europe fondée sur la libre circulation des patients et des professionnels de santé.

L'UNPS demande un arbitrage urgent du Ministère de la Santé.

Contact presse : William Joubert – Secrétaire général – 06 08 00 60 70